

# **Réseau animateurs SAGE – bassin RMC – 18 avril 2016**

**SAGE et restauration  
pérenne de la qualité de  
l'eau des captages  
prioritaires**



1

**Démarche « captages  
prioritaires » :  
éléments de contexte**

# Les « captages prioritaires » dans le SDAGE

## OF 5 E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique

5E-02 Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires, pollués par les nitrates ou les pesticides, et restaurer leur qualité

**269 captages prioritaires**  
(dont 68 nouveaux)

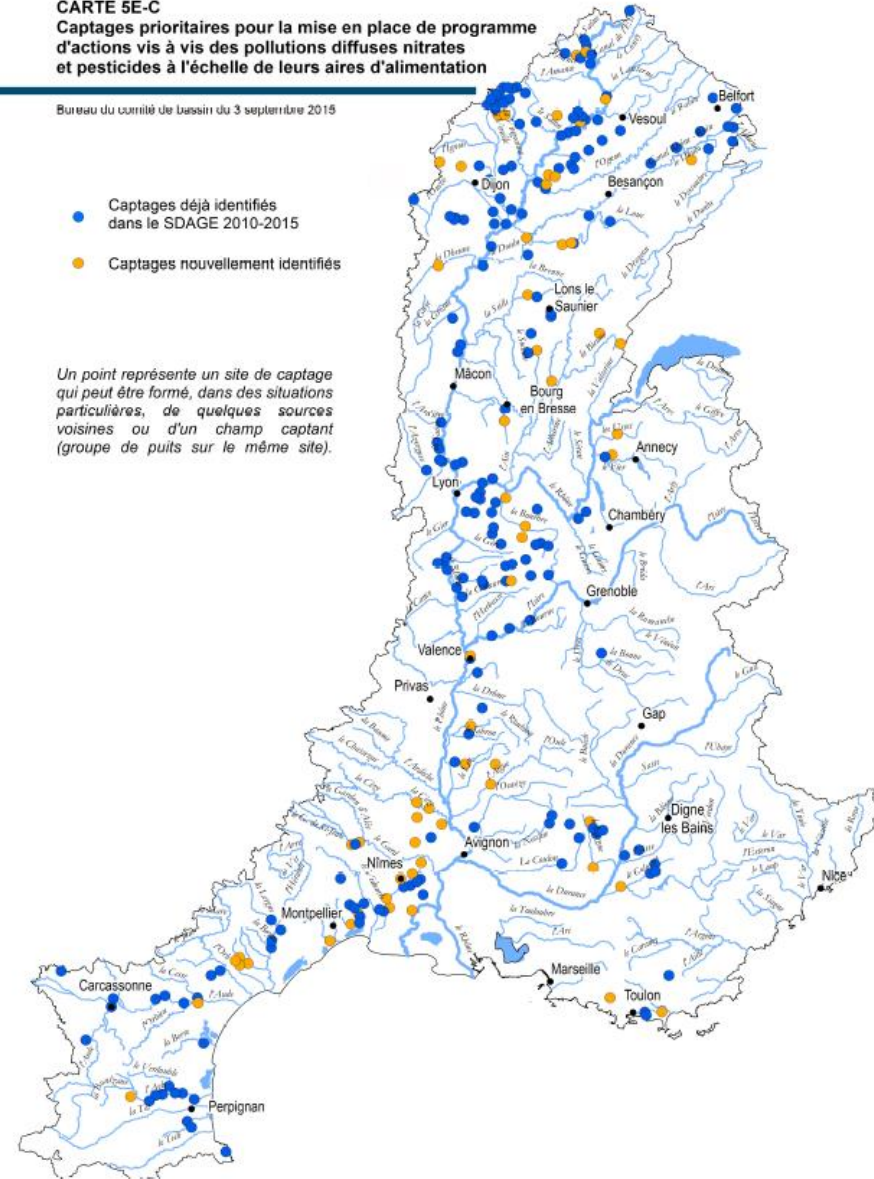
CARTE 5E-C

Captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions vis à vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides à l'échelle de leurs aires d'alimentation

Bureau du comité de bassin du 3 septembre 2015

- Captages déjà identifiés dans le SDAGE 2010-2015
- Captages nouvellement identifiés

*Un point représente un site de captage qui peut être formé, dans des situations particulières, de quelques sources voisines ou d'un champ captant (groupe de puits sur le même site).*



# Bilan de l'avancement de la démarche

## Une dynamique lancée ...

*fin 2015 :*

- 183 aires d'alimentation de captages délimitées
- 131 plans d'actions engagés

## ... mais des résultats insuffisants sur la qualité de l'eau brutes

- ✓ persistance et prédominance de la contamination par les pesticides

## 2 leviers identifiés pour garantir la restauration :

- ✓ L'efficacité des plans d'action
- ✓ La pérennité des actions de restauration

➡ **étude lancée en 2015**



## RESTAURATION PÉRENNE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES POLLUÉS PAR LES PESTICIDES ET LES NITRATES

GUIDE POUR IMPULSER  
UNE DÉMARCHE LOCALE EFFICACE

Septembre 2015



[www.eaurmc.fr/captagesperennes](http://www.eaurmc.fr/captagesperennes)

# 2

## Pérennité et restauration des captages : idées clés

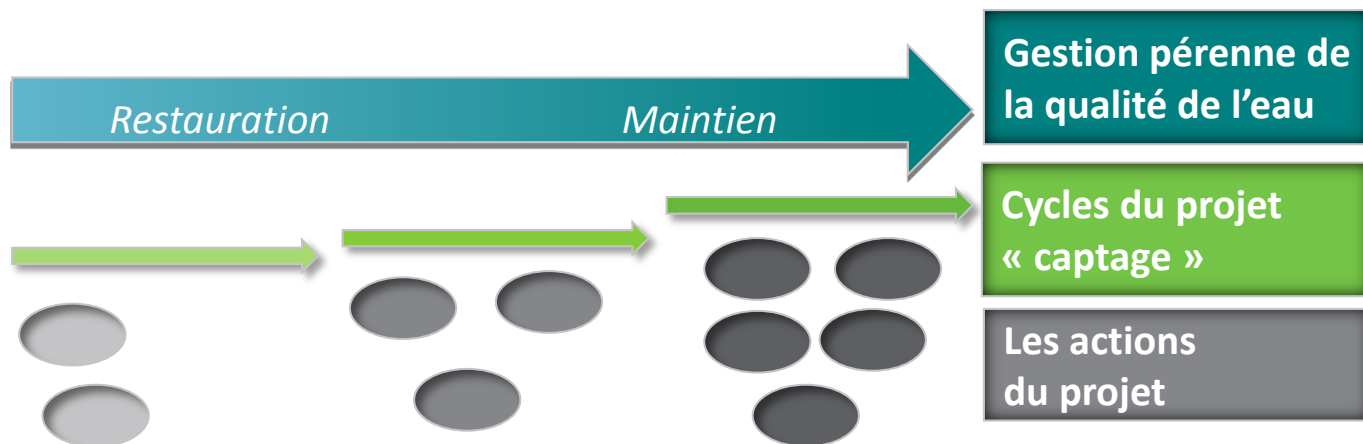
# Restauration pérenne : de quoi parle-t-on ?

## La pérennité :

- Une dynamique locale
- Le maintien de cette dynamique sur un temps long
- La capacité du territoire à maintenir cette dynamique

## 2 raisons pour un temps long

Les pesticides  
L'évolution des exploitations



## Les conditions de la pérennité :

- Créer une valeur économique avec les agriculteurs présents
- Et/ou créer une valeur sociétale : le cadre de vie, l'attractivité

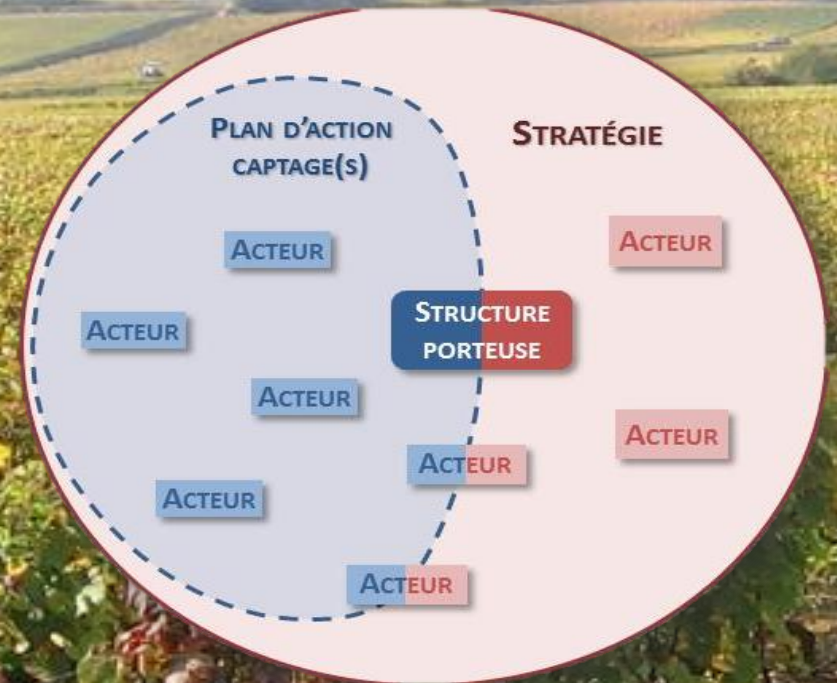


# Consensus 1 : la restauration est pérenne lorsqu'elle s'inscrit dans un projet de territoire

Dépasser le seul angle technique du plan d'actions captages

Impulser une démarche en se posant les bonnes questions

- ✓ Qui est légitime pour porter la démarche, avec quels acteurs ?
- ✓ Sur quel périmètre ?
- ✓ Quels enjeux intégrer ?
- ✓ Quel pas de temps ?



# Plusieurs grandes pistes à combiner pour créer de la valeur sur un territoire autour des captages

Projet économique des agriculteurs ou du territoire



La bio, l'une des solutions

Adopter une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau

L'option d'un autre secteur économique

Projet de qualité paysagère, de protection de la biodiversité

Une valorisation « agriculture durable »

Documents de planification à long terme

Filières bas intrants : des opportunités

Lons-le Saunier :  
**Développement de l'agriculture biologique via l'approvisionnement des restaurants municipaux**

> *Un débouché pérenne : la confection de 1 200 000 repas annuels (pain et viande bio)*

Communes d'Ammertzwiller et de Brumath, en Alsace :  
**création d'un débouché pour une production à bas intrants (le miscanthus) grâce à une chaufferie collective communale**

> *Fixation d'un prix d'achat plancher du miscanthus*



# Consensus 2 : la collectivité est l'acteur central et légitime

## Légitimité politique

- L'eau : ressources patrimoniales du territoire
- Lien avec les autres politiques du territoire

## La collectivité, acteur central

- Pour porter politiquement la démarche
- En choisissant un pilote
- En associant étroitement les agriculteurs
- En détenant le budget AEP

## L'intercommunalité, une échelle adaptée

- Cadre légal
- Une mission eau brute de l'EPCI

## Compétence AEP : de la préservation à la distribution de l'eau

- Les ressources sont

## Privilégier la prévention : un gain économique

- 2,5 fois plus cher de traiter une eau polluée par les pesticides que la mise en place d'actions de préservation (CGDD, 2011)
- Surcoût des traitements : **400 à 700 M€ / an** répercutés sur leur facture d'eau (commissariat général au développement durable)

# Consensus 3 : des solutions concrètes existent

## 16 solutions concrètes

1. Concevoir une nouvelle démarche
2. Réorganiser un plan d'actions captage existant
3. Créer de la valeur économique
4. Optimiser le pilotage du projet de territoire
5. Formaliser l'ingénierie du projet
6. Contractualiser les financements publics
7. Construire une compétence « eau » adaptée
8. Faire de l'eau un élément visible du patrimoine
9. Elaborer une stratégie foncière autour des captages
10. Soutenir le développement des connaissances
11. Organiser le suivi technique
12. Communiquer largement
13. Agir en réseau
14. Soutenir les démarches pérennes des agriculteurs
15. Encourager l'installation en agriculture compatible avec le projet de territoire
16. Agir dans la durée contre les pollutions non agricoles

**Mettre en place un pilotage et des ressources pour conduire un véritable projet**

**Faire de l'eau des captages un élément partagé du patrimoine du territoire et communiquer**

**Mobiliser le domaine réglementaire pour sa fonction incitative et contractualiser les financements publics**

**Donner leur place aux solutions techniques, agricoles et non agricoles**

# Quelques illustrations de solutions concrètes

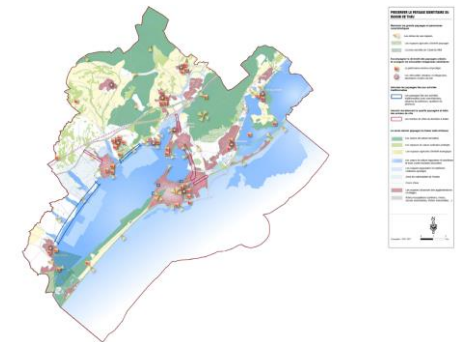
## Intégrer des infrastructures écologiques, de la trame verte et bleue et de la qualité paysagère dans une démarche captage

Exemple du Syndicat mixte de production d'eau potable du Bassin Rennais qui a élaboré un projet d'aménagement concerté du site de captages du Coglais.



## Intégrer la prévention des pollutions diffuses non agricoles dans un SCOT

Exemple du SCOT du bassin de Thau : cartographie des espaces de vulnérabilité des masses d'eau souterraines au DCO + prescriptions fortes sur l'urbanisation.



## Communiquer largement envers les habitants

Exemple de Grand Evreux Agglomération : création d'un site internet, d'une adresse email dédiée, et élaboration d'un plan d'actions citoyen à part.





3

**la pérennité de la démarche  
« captages » : quelles aides  
possibles de l'agence?**

# Quelles aides de l'agence?

## **Captages prioritaires : jusqu'à 80% d'aides**

- ✓ Études
- ✓ Animation
- ✓ Mise en place d'actions agricoles et non agricoles (dont maîtrise foncière)

**Gestion patrimoniale et loi NOTRe** : appel à projet pour accompagner le transfert de compétences : **jusqu'à 80% d'aides**

## **Mais aussi :**

- ✓ **Accompagnement des filières** : partenariats engagés avec des acteurs économiques et des agriculteurs
- ✓ **Réflexions sur les outils**, notamment Ecophyto2
- ✓ **Actions engagées sur la connaissance** :
  - datation de l'eau des captages
  - mise en place d'un suivi sur tous les captages



## Intégration des captages dans les périmètres des SAGE du bassin RM

agence  
de l'eau  
RHÔNE-MEDITERRANÉE  
CORSE

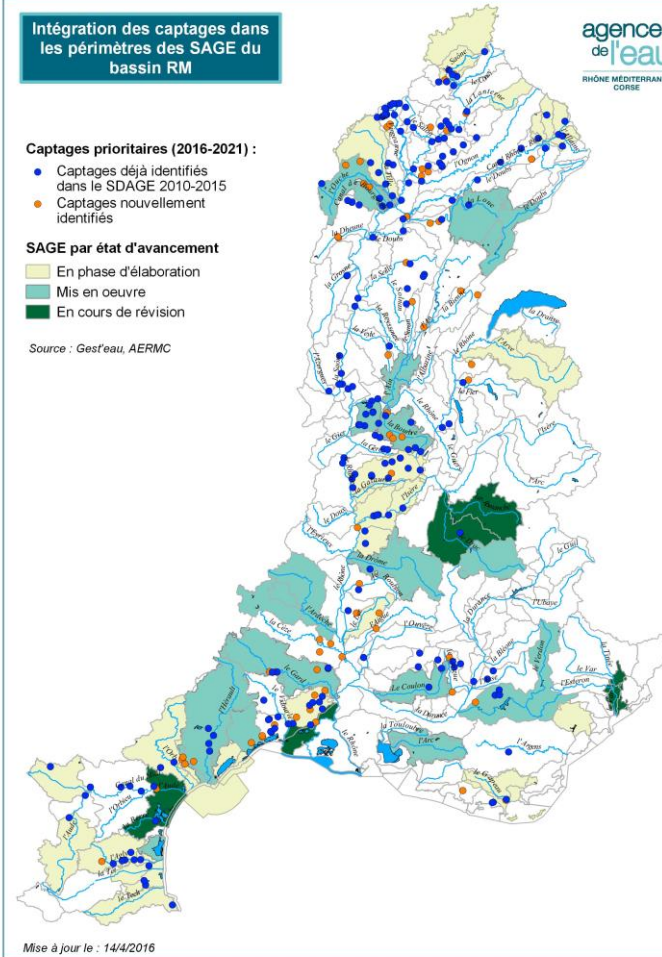
### Captages prioritaires (2016-2021) :

- Captages déjà identifiés dans le SDAGE 2010-2015
- Captages nouvellement identifiés

### SAGE par état d'avancement

- En phase d'élaboration
- Mis en oeuvre
- En cours de révision

Source : Ges'eau, AERMC



Mise à jour le : 14/4/2016

# 4

## Le SAGE et la pérennité de la démarche « captages » : quelles actions possibles ?



# SAGE et captages : quelles actions possibles ?

## Les opportunités

### Le SAGE constitue par nature :

- Une démarche pérenne de temps long
- un projet de territoire

### La CLE, une gouvernance adaptée

- ✓ Représentation des acteurs du territoire au sein des collèges
- ✓ Lieu de débats autour de la stratégie « eau » (phase tendances et scénarios notamment), et sa confrontation au territoire et son développement

### Les animateurs du SAGE :

- ✓ relais pour assurer la pérennité de la démarche (information des élus sur leur responsabilité, continuité des démarches engagées...)

# SAGE et captages : quelles actions possibles ?

## Les pistes de réflexions à débattre

### Comment porter le débat en CLE sur :

- ✓ la mobilisation des collectivités ?
- ✓ l'engagement des acteurs de la CLE dans un projet de territoire : organisation des filières, partenariat avec les coopératives, filières courtes (ex : cantine bio, miscanthus <- > chaufferie) ?
- ✓ la compétence AEP, de la préservation à la distribution (opportunité loi NOTRe) ?

### Quelles dispositions insérer dans le PAGD et le règlement ?

- ✓ À quel niveau : objectif, sous-objectif, dispositions/règles ... ?
- ✓ De quelle nature : études, communication, actions opérationnelles, actions réglementaires, gouvernance ... ?